

Conférence de presse «Un accès simple et transparent aux TP pour l'ensemble de la population»

Berne, le 21 novembre 2023

Les transports publics doivent rester accessibles en tout temps et aisément

Prise de parole d'Anders Gautschi, Directeur de l'ATE Association transports et environnement

Seules les paroles prononcées font foi.

Les transports publics sont l'une des clés de la réussite dans la lutte contre le réchauffement climatique. Pour être à même d'atteindre les objectifs de transfert modal et de sauvegarde du climat, il est indispensable qu'une plus grande proportion de la population opte pour des déplacements en transports publics.

Mais pour y parvenir, deux conditions doivent être remplies: pouvoir disposer d'un réseau de TP couvrant l'ensemble du territoire et que celui-ci soit facilement accessible. Sur ce deuxième aspect, le système de tarif et de billetterie est un élément crucial.

Le tout numérique redéfinit fondamentalement les possibilités, les habitudes et les moyens d'acquies un titre de transport pour les TP. L'utilisation du numérique est très pratique et est en soi un progrès. Mais elle comporte aussi des risques qu'il ne faudrait pas sous-estimer: un système de tarif opaque – tel que celui qui est proposé par le modèle «myRide» ou l'abandon complet du billet de train analogique en papier pourrait désavantager de nombreuses personnes, voire les exclure des TP. Les conséquences seraient dramatiques: la mobilité est fondamentale pour pouvoir participer à la vie sociale.

Pour l'ATE, trois points sont essentiels dans la définition d'un système de tarif.

1. Limiter les obstacles: toute personne doit pouvoir accéder aisément aux TP

Par définition, les transports publics doivent être accessibles à l'entier de la population et ce, indépendamment des capacités individuelles d'utilisation des technologies ou de la possession d'instruments de communication. À cet égard, les groupes de personnes suivants doivent tout particulièrement être pris en considération:

- ➔ Les jeunes enfants, les personnes âgées ou les personnes avec handicap, lesquelles ne peuvent pas, ou pas en toute circonstance, faire usage d'un téléphone mobile.
- ➔ Les personnes qui n'ont pas accès à un SwissPass ou à des moyens de paiement numérique, telles que les personnes «sans-papiers» ou à faible revenu ainsi que les touristes.
- ➔ Les personnes qui n'utilisent pas encore régulièrement les TP et qui ne maîtrisent pas le système d'achat des titres de transport.

ATE Association transports et environnement

Aarberggasse 61, case postale, 3001 Berne
Tél. 031 328 58 58, IBAN CH48 0900 0000 4900 1651 0
www.ate.ch, ate@ate.ch

2. Système de tarif transparent et possibilité de connaître les prix avant le voyage.

Pour que les TP soient crédibles, il est indispensable que le système de tarif soit compréhensible et transparent et qu'il permette une comparaison des prix. La législation précise d'ailleurs que les tarifs doivent prévoir «des conditions comparables pour les clientes et les clients qui se trouvent dans des situations comparables». Pour un même voyage, les prix ne doivent en principe pas fluctuer. Des «échelles tarifaires individuelles» ou des «prix dynamiques» calculés sur la base de l'historique du voyageur ou de la voyageuse vont à l'encontre de ce principe.

En outre, des modèles de prix dynamiques pourraient doper la mobilité d'une manière indésirable: en «récompensant» les personnes voyageant beaucoup par des baisses de tarif, celles-ci seraient incitées à voyager davantage encore – une évolution qui irait à l'encontre de l'objectif de réduction des déplacements non nécessaires. Nous ne faisons pas allusion ici aux billets dégriffés visant à reporter la demande des heures de pointe vers les heures creuses ou aux offres combinées incitant à utiliser les TP qui sont, eux, parfaitement justifiés.

Par ailleurs, des modèles de prix dynamiques s'avèrent dissuasifs pour les personnes voyageant peu, du fait du prix élevé au début et, qui plus est, imprévisible – un tel mécanisme irait à l'encontre de l'objectif de politique des transports consistant à inciter la population à privilégier les déplacements en TP.

3. Garantir la protection des données: les données relatives aux déplacements des voyageurs et voyageuses leur appartiennent – elles n'appartiennent pas aux entreprises de transport.

Une des conséquences non négligeables du tout numérique est la production d'innombrables données sur toute personne utilisant les TP. Les entreprises de transports sont à même de retracer précisément les déplacements de la clientèle et de les mettre en lien avec les données personnelles – voyager devient ainsi toujours moins anonyme. Les entreprises des TP ont commencé à collecter systématiquement ces données et à les stocker, et ce à grande échelle.

Ces pratiques restent toutefois légitimes si les données servent à améliorer la sécurité et la planification dans l'intérêt de la clientèle et à optimiser les prestations de transport.

Il serait en revanche contestable d'utiliser ces données à des fins publicitaires ou même de les commercialiser.

L'ATE ne s'oppose aucunement à une évolution du système tarifaire, pour autant qu'elle soit pertinente, et voit aussi de nombreux avantages à l'adaptation des systèmes de billetterie aux nouvelles technologies et aux modes de vie modernes.

La branche des TP n'a pas pour mission d'éduquer sa clientèle, ni de la forcer à changer sa façon de vivre et encore moins les personnes qui, pour des raisons diverses, ne souhaitent pas ou ne peuvent pas utiliser les nouveaux modes de fonctionnement. L'ATE ne peut pas tolérer que ces personnes n'aient pas accès aux prestations des TP à cause d'obstacles insurmontables, de tarifs non transparents ou encore de protection des données lacunaires.